

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20448

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7

Substituer à l'alinéa 59 les trois alinéas suivants :

« *b*) Au 2°, la première occurrence des mots : « de cinquante-deux ans » est remplacée par les mots : « défini à l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale abaissé de dix années » ;

« *c*) À la fin des 2° et 3°, les mots : « de cinquante-deux ans » sont remplacés par les mots : « défini au même article L. 161-17-2 abaissé de dix années » ;

« *d*) À la fin du 4°, les mots : « de cinquante-deux ans » sont remplacés par les mots : « défini à l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale abaissé de dix années ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel